



INSTITUT
DE CERTIFICATION DES AUDITEURS

CRITERES DE RECEVABILITE CERTIFICATION D'AUDITEURS ICA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Les critères généraux figurent dans l'ISO 19011 en particulier ceux relatifs aux qualités personnelles et à l'aptitude au management.

Les candidat peuvent obtenir une certification ICAS sur la base du référentiel OHSAS 18001 et/ou ILO-OSH 2001.

1 - CERTIFICATION INITIALE

Formation initiale (cf. Note 1)	BAC ou équivalent	> BAC (diplôme universitaire ou formation qualifiante)
Expérience professionnelle (cf. Note 2)	5 ans dont 2 ans dans des activités liées au management de la santé et de la sécurité au travail (cf. Note 3)	4 ans
Formation à l'audit obligatoire et au référentiel OHSAS 18001 ou ILO-OSH 2001 (facultatif) (cf. Note 4)	Formation de 5 jours consécutifs (totalisant 35 heures), enregistrée par l'ICA + Formation au référentiel OHSAS 18001 ou ILO-OSH 2001 recommandée de 3 jours minimum	
Expérience pratique de l'audit	Le candidat doit effectuer 4 audits « Sécurité » (cf. Note 5) d'une durée totale cumulée de 20 jours, dont au moins 2 selon OHSAS 18001 : 2007 ou équivalent (cf. Note 6)	

Les audits Sécurité devront avoir été effectués au sein d'une période de 3 années [36 mois] :

- a) précédant la réussite à l'examen écrit pour les candidats possédant l'expérience d'audit requise ou
- b) suivant le succès à l'examen oral pour les candidats ayant une expérience de l'audit incomplète,

Les audits pris en compte peuvent être des audits de SMS ou de conformité réglementaire.

2 - MAINTIEN ET RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION

L'auditeur doit avoir effectué 6 audits selon le référentiel OHSAS 18001 : 2007 ou ILO-OSH 2001 (Cf. Note 5 et 6) d'une durée totale cumulée de 20 jours pendant la période de certification 3 ans.

Dans tous les cas, il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre 2 audits successifs.

L'auditeur doit également :

- fournir les justificatifs de maintien des connaissances par des formations, la participation à des colloques...,
- établir un relevé annuel d'activité d'audit.

La révision du référentiel OHSAS 18001 : 2007 ou ILO-OSH 2001 entraîne le passage obligatoire d'un test de connaissance ICA sur la version révisée.

NOTES EXPLICATIVES

- Note 1** Y compris diplôme/certificat reconnu d'un niveau équivalent selon la nomenclature officielle des niveaux de formation.
- Note 2** Durée continue ou partielle cumulée (avec justificatifs dans ce dernier cas).
- Note 3** L'expérience de 2 ans dans des activités liées au management de la sécurité doit avoir été réalisée dans les 5 ans qui précèdent la candidature : avoir mis en œuvre des dispositions d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail dans une ou plusieurs entreprises ayant un système de management de la santé et de la sécurité au travail établi sur la base des référentiels OHSAS 18001, ILO-OSH 2001 ou équivalent.
Cette expérience peut comprendre une formation longue (> à 6 mois) de type DESS, Mastère, etc...
- Note 4** La liste des organismes enregistrés par l'ICA sera prochainement disponible auprès de l'ICA et/ou sur le site internet : www.afaqcompetences.org
a - Les formations à l'audit de 5 jours antérieures de plus de 3 ans à la demande de certification seront acceptées à condition que les candidats justifient d'une activité d'audit continue depuis cette formation.
b - Les formations à l'audit de la santé et de la sécurité au travail non-enregistrées par l'ICA seront acceptées à condition d'avoir été estimées acceptables par l'ICA sur présentation du programme détaillé de la formation. L'ICA se réservant le droit de demander des informations complémentaires.
c - Le candidat dispensant régulièrement de formations à l'audit, en fournissant le programme des formations dispensées et la liste des sessions organisées et à sa demande, pourra éventuellement être dispensé d'avoir reçu cette formation, sur décision du Comité de Certification.
- Note 5** Ces audits comprennent la préparation de l'audit, l'exécution de l'audit proprement dite et l'élaboration du rapport d'audit. Au cours de chaque audit, l'ensemble des chapitres du référentiel devra avoir été examiné.
La durée totale minimale d'un audit doit être de 2 jours dont au moins 50% sur site. La durée sur site comprend la réunion d'ouverture, la phase d'audit et la réunion de clôture de l'audit. Elle exclut la préparation de l'audit (revue des documents du système de management de la santé et de la sécurité au travail, élaboration du plan d'audit...) et la rédaction du rapport d'audit même si ces opérations sont effectuées dans les locaux de l'organisme audité.

Les audits pris en compte sont les audits indépendants c'est-à-dire où les auditeurs et les audités relèvent d'une direction et d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail indépendant les uns des autres.
Par exemple :
• audit d'une usine ou d'un établissement par le siège social,
• audit d'une usine ou d'un établissement par un autre établissement ou usine,
• audit d'un fournisseur par un client,
• audit de certification par une tierce partie,
• un consultant effectuant un audit indépendant (audit d'une entité à laquelle le consultant n'a pas dispensé lui-même de conseils).
Exemple : audit à blanc ou de pré-certification à condition que le consultant n'ait pas participé lui-même à la mise en place du système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Les audits d'un même système de management de la santé et de la sécurité au travail doivent avoir été effectués de façon continue (c'est à dire sans intervalle entre l'audit des différents éléments du système de management).
Les audits (ou diagnostics) en vue de ou avant mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail ne sont pas acceptés.

Il ne doit pas y avoir plus de 2 audits d'un même organisme par période de 12 mois. En outre, les audits doivent avoir été effectués dans au moins 3 organismes différents.
Il pourra être demandé au candidat de fournir des rapports d'audit ou d'autres éléments de preuve de leur exécution.
- Note 6** Normes ou référentiels traitant des mêmes éléments de système de management de la sécurité que OHSAS 18001 ou ILO-OSH 2001. Les candidats faisant état d'autres référentiels doivent adresser une copie de ceux-ci avec un tableau de comparaison avec OHSAS 18001 ou ILO-OSH 2001, pour examen et décision..

ica@afnor.org
www.afaqcompetences.org